
Don d'un citoyen de Gençay (Vienne) qui envoie tout ce qu'il possède en numéraire, en annexe de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'un citoyen de Gençay (Vienne) qui envoie tout ce qu'il possède en numéraire, en annexe de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 104;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27788_t1_0104_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

breront avec joie et enthousiasme le moment heureux où il n'y aura plus d'esclaves dans l'univers.

Dignes législateurs, notre société et le comité de surveillance, toujours attachés aux grands principes, devancèrent presque toutes les autres sociétés et comités du département afin de faire passer à l'hôtel de la monnaie de Bordeaux et aux représentants du peuple, Ysabeau et Tallien, l'argenterie provenant des dépouilles des temples de l'erreur, et de la superstition de notre commune ou des autres communes du district. Nous aurions vu avec plaisir que votre bulletin en eut fait mention, ne l'ayant pas fait, nous osons espérer que nous aurons la satisfaction de voir relever cette omission, et que vous direz à la République entière que le comité de surveillance de Tonneins, a envoyé au moins 500 marcs d'argenterie à Bordeaux. S. et F.

Vive la Montagne et la République ».

COMBAREL, F. MATHEY, BRETHON, GODARD, LAPLETNET, DESCLAUX-LATAPONNE.

43

Un citoyen de Gencer envoie tout ce qu'il possède en numéraire (1).

(1) *J. Sablier*, n° 1270. Sans doute Gençay, (Départ^t de la Vienne).

44

[*Le C. révol. de Villefort à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens représentants,

Eh! quoi, le supplice des Brissot, des Vergniaud, et de leurs infâmes complices, n'a pu effrayer leurs imitateurs. Encore une nouvelle conspiration ourdie contre la liberté par des hommes investis de la confiance du peuple. Les monstres! Ils voulaient étouffer la liberté dans le sang de ses plus ardents défenseurs; ils voulaient affamer le peuple; l'exciter au désespoir et le faire ensuite égorger par ses propres mains. Quelle profonde scélératesse! Est-il un châtiement proportionné à de si noirs forfaits. Oui, les traîtres ont expié leurs crimes, leur sang impur a coulé sur l'échafaud. Déjà leur criminelle existence ne souille plus la terre de la liberté.

Intrépides montagnards, vous avez encore une fois sauvé la patrie; restez sur le sommet de la Montagne; là, vous serez nos guides, nos législateurs, et nos pères; lancez la foudre contre tous les ennemis du peuple, poursuivez-les sans relâche, nous seconderons vos efforts, nous répondrons aux calomnies qu'ils ont osé vomir contre vous, que si la terreur est à l'ordre du jour c'est contre les ennemis de la révolution, sous quelque dénomination qu'ils se cachent; mais que pour les patriotes, l'ordre du jour est la probité, la justice et la vertu. C'est sur cette base sacrée que la République s'assiera, c'est contre cet égide redoutable que viendront se briser tous les efforts des tyrans coalisés; vive la Montagne, vive la République ».

ANDRÉ, MICHEL, BONNET DE MONSEMBERT, PORTANNIER, BRISSOT, TEISSIER, MAURIN, CHASE.

(1) C 302, pl. 1091, p. 4. (Départ^t de la Lozère).